

#RACISME ENVIRONNEMENTAL

Le racisme environnemental réfère à la **discrimination** subie par les **communautés autochtones, noires et racisées**, qui sont exposées de façon **disproportionnée** aux risques et aux impacts environnementaux, notamment la pollution.

Le racisme environnemental c'est :

- la tendance à localiser les industries polluantes et dangereuses à proximité de ces communautés ;
- le manque de moyens politiques et financiers qu'elles ont pour contester l'implantation de ces projets dans leurs milieux de vie ;
- l'absence ou la lenteur des mesures de décontamination des lieux qu'elles habitent ;
- le fait qu'elles subissent les coûts environnementaux de l'activité polluante sans en recevoir les bénéfices ;

- leur invisibilisation dans les mouvements écologiques prédominants ;
- leur exclusion des processus de prise de décision sur les territoires qui les concernent.

Le racisme environnemental s'inscrit dans le **racisme systémique**. Le racisme systémique réfère à la structure sociétale qui désavantage certains groupes au profit d'autres, en se basant sur la couleur de la peau ou l'origine ethnique. On parle de «**privilège blanc**» pour évoquer comment le système raciste avantage constamment les personnes blanches et désavantage les autres.

La lutte contre le racisme environnemental s'inscrit dans le mouvement plus large pour la **justice environnementale**, qui a pour objectif une distribution juste des coûts environnementaux entre les races, les classes et les territoires face aux infrastructures polluantes. La justice environnementale vise également la pleine participation de toutes aux décisions qui concernent le territoire.

Références: The ENRICH Project

Ligue des droits et libertés, Le racisme systémique, parlons-en!

#MIGRATION

La migration est l'action de se **déplacer** d'un endroit à un autre, dans le but de s'y établir. Elle peut être **interne**, à l'intérieur d'un même pays, ou **internationale**, d'un pays à l'autre.

Au Canada, il y a plusieurs catégories d'immigration: temporaire (travailleur·euses étranger·ères, étudiant·es étranger·ères, visiteur·euses, demandeur·euses d'asile) et permanente (travailleur·euses "qualifié·es", réfugié·es, personnes rejoignant leur famille).

À côté de ces situations régulières, il existe des **personnes sans statut**. Leur demande d'asile a été rejetée ou leur permis de séjour a expiré. Elles vivent dans des situations de grande précarité et font face à un haut risque de **criminalisation** et de **déportation**.

Ces catégories créent des situations d'**injustices** entre les personnes qui migrent. Entre autres, elles n'ont pas le même accès aux soins de santé, aux logements et à des conditions de travail dignes.

On parle de **déplacement forcé** lorsque les personnes sont obligées de quitter là où elles vivent pour leur survie. Les raisons sont multiples: conflit armé, désastre naturel et climatique, persécution (motifs religieux, politiques, sexuels, ethniques, etc.). Ces déplacements causent des effets sur les déplacé·es: perte de repères sociaux, politiques et culturels; déstabilisation économique; traumatismes.

«Moins de 5% des migrant·es et réfugié·es du monde viennent en Amérique du Nord. Lorsqu’iels s’y risquent, iels font face à des gardes-frontières armés, à la détention et l’emprisonnement, occupent des emplois mal payés et travaillent dans des conditions dangereuses, ont un accès minimal aux services sociaux, subissent la discrimination et la déshumanisation et vivent sous la menace constante d’être expulsés. Les États occidentaux sont indubitablement impliqués dans le déplacement et la migration: leurs politiques déposèdent les populations, les forcent à se déplacer [...]» (Harsha Walia).

Références: Immigration Canada

Harsha Walia, Démanteler les frontières, 2015